

20-Oct-2010
2010-4091

MARKS

Dichlorprop 2EH ester (technique)
LIQUIDE
POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT
HERBICIDE

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE: Dichlorprop 64,3%
(sous forme d'ester 2-éthylhexyl)

N° D'HOMOLOGATION. 20452 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 204 Litres

Fabricant:
Nufarm UK Limited
Wyke Lane, Wyke, Bradford,
West Yorkshire BD12 9EJ
Angleterre, UK

Agent au Canada:
Nufarm Agriculture Inc.
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE
Calgary, Alberta T1Y 7J7 Canada
403-253-8471

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.

PREMIERS SOINS

YEUX – Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

PEAU OU VÊTEMENTS – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION – Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

ENTREPOSAGE: Garder dans l'emballage original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré. Garder à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais et autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou autres sources de chaleur.

RENSEIGNEMENTS DE NETTOYAGE:

Recouvrir la contamination avec un produit absorbant de type industriel ou de la sciure. Collecter les balayures et les placer dans un récipient étiqueté pour élimination sûre. Éviter l'entrée du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.